

Assemblée générale ordinaire de

LAUSANNE REGION

**Mercredi 3 septembre 2003 à 17h00
à Froideville**

**Grande Salle
Route de Lausanne – plan en annexe
Parking à disposition**

Ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du Jeudi 1^{er} mai 2003
3. Message du président de Lausanne Région
4. Budget 2004 (soumis au vote des membres).
5. Présentation de la problématique des jeunes au chômage - Service de l'emploi.
6. Divers et propositions individuelles

Vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

୧୨୩୪୫୬୭୮୯୧୦୧୧୧୨୧୩୧୪୧୫

Procès-verbal

de l'Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région

Date	:	Mercredi 3 septembre 2003
Heure	:	17 heures
Lieu	:	Froideville
Présidence Région	:	M. Gustave MUHEIM Lausanne
Communes membres	:	Toutes sont représentées, à l'exception de la commune d'Epalinges qui s'est excusée.

Bureau de coordination	:	MM	Daniel BRELAZ Daniel GROSCLAUDE	Lausanne Secteur
Nord			Denis DECOSTERD	Secrétaire
général			Serge VORUZ Pierre KAELIN	Secteur Est Secteur
Ouest			Jacques MILLIOUD	Secteur
Nord			Gilbert BOVAY	Secteur
Ouest			Jean-François THONNEY	Secteur Est

PV rédigé par : Mme Marie SAVARY Lausanne Région

AGENDA

**La prochaine Assemblée générale ordinaire de Lausanne Région,
aura lieu le Jeudi 29 avril 2004 à 17 heures à Mézières**

Monsieur Gustave Muheim, président de Lausanne Région, ouvre la séance en saluant les participants et en excusant diverses personnalités.

Il cède la parole à Monsieur Michel Pittet, syndic de Froideville qui souhaite la bienvenue et présente brièvement sa commune.

Le président nomme deux scrutateurs, Messieurs les syndics Pittet et Gorgerat.

1. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. **Adoption du procès-verbal de l'Assemblée générale du 1^{er} mai 2003 à Beaulieu**

Le procès-verbal est adopté sans remarque ni modification

3. **Message du président**

Monsieur Gustave Muheim donne lecture de son message à l'assemblée. Celui-ci est annexé au présent procès-verbal.

4. **Budget 2004**

Les communes membres ont reçu et discuté le budget 2004 en Municipalité puis dans le cadre de leurs secteurs respectifs. Le président n'a pas de commentaire à y ajouter.

La parole est donnée à l'assistance à propos du **budget de fonctionnement**. Personne ne la prend.

La parole n'est pas demandée à propos du **budget Promotion économique**.

La parole est donnée à l'assistance à propos du **budget des commissions**.

Monsieur Zysset, Crissier, demande à quelles actions pour les communes seront affectés les 10'000.— francs de la commission Toxicomanie. Monsieur Décosterd lui répond qu'ils serviront à financer des actions de prévention dans les communes, ou des actions d'information sur demande des communes.

Le président indique qu'en ce qui concerne la Promotion Economique, des travaux ont démarré en 2003, mais qu'aucune facture n'a encore été payée. C'est pour cela que les montants relatifs à ces dossiers ont été inscrits, au titre de réserve. Le président ajoute qu'ainsi, et comme il l'avait déjà annoncé aux communes, les cotisations 2004 pour la promotion économique ont pu être exceptionnellement abaissées de 0,50 fr. par habitant, soit un montant de 1.40 francs par habitant.

La parole n'étant pas demandée, le président soumet au vote des communes présentes le budget 2004 :

Il est accepté par 24 voix et une abstention.

5. Présentation de la problématique des jeunes au chômage par Monsieur Alain Fiorina, Service cantonal de l'emploi.

Monsieur Fiorina remercie Lausanne Région de lui donner la possibilité de présenter la situation qui s'est très nettement aggravée en 2003, par rapport aux années précédentes. Les demandeurs d'emplois, qualifiés en non qualifiés, de moins de 20 ans, étaient 357 au mois de mai 2002 alors qu'ils étaient 562 en mai 2003. Cette augmentation de jeunes sans emploi, s'étend jusqu'à ce jour.

Pour ces jeunes la LACI a mis en place plusieurs mesures :

- Les **semestres de motivation**, dès 1997, qui apportent encadrements et renforcement des compétences scolaires aux jeunes. 6 semestres de motivation existent dans le Canton de Vaud. En 2002, 500 jeunes s'y sont inscrits. L'objectif est d'arriver à augmenter les places jusqu'à 800. Les Semestres de motivation coûtent environ 8 millions par an. Etant donné la très grande demande pour ces mesures, le budget y relatif a été augmenté, pour 2004, à 10 millions. Monsieur Fiorina indique qu'ainsi 10 % de son budget est affecté pour 3% de demandeurs d'emploi.
- Les semestres de motivation étant une bonne, mais onéreuse, mesure, le service de l'emploi a récemment créé une **permanence BIO** (Bilan, Information, Orientation) sur 4 sites du canton de Vaud. Cette permanence garantit une prise en charge minimale des jeunes demandeurs d'emploi. Elle permet parfois de trouver des solutions sans passer par les semestres de motivation.

- 2 **entreprises d'entraînement** ont été créées, proposant de 20 à 26 postes à des jeunes. Ces entreprises sont fictives, mais recréent les mêmes conditions de travail qu'une vraie entreprise. Prochainement une nouvelle entreprise d'entraînement sera créée sur la Riviera.
- Une mesure a aussi été créée pour permettre à des jeunes inscrits au chômage de suivre un **stage en entreprise**. Pour augmenter le nombre de stages, le DEC propose aux employeurs de prendre un jeune chômeur pour une durée maximale de 6 mois, celui-ci percevant toujours ses indemnités chômage. L'employeur ne fera alors que rembourser une somme peu importante au chômage en guise de salaire. Monsieur Fiorina attire l'attention des communes sur le fait qu'un tel stage peut aussi être créé dans les administrations communales.

Il remercie l'assemblée et demande s'il y a des questions.

Madame Salamin, Bussigny, attire l'attention des Municipalités sur les stages en entreprises. Ils sont facturés à raison d'1/4 des indemnités chômage de la personne engagée, mais au minimum 50.—francs par mois, ce qui est très intéressant pour l'employeur.

Monsieur Muheim demande qui finance les charges sociales. Monsieur Fiorina lui répond qu'elles sont entièrement prises en charge par la LACI. Il ajoute que les personnes suivant un tel stage, sont entièrement payées par la caisse chômage, ils sont cependant toujours astreints, comme tous les chômeurs, à de régulières offres d'emploi entre autres.

Monsieur Voruz, Paudex, demande si un jeune en fin de droit peut toujours avoir accès aux mesures LACI. Monsieur Fiorina lui répond que le SECO a récemment décidé que les jeunes pouvaient avoir accès aux mesures LACI même si leur droit n'est pas ouvert, à l'exception des stages en entreprises.

6. Divers et propositions individuelles

Monsieur Chamot, Morrens, demande à quoi correspond le chiffre, de 300 à 350 millions, indiqué à propos du projet d'agglomération. Monsieur Muheim lui répond que c'est un montant global attribué annuellement, et sur 10 à 20 ans, par la Confédération aux différents projets retenus, en cas d'acceptation du contre projet Avanti. Si celui-ci est refusé, le relais pourrait être pris par la nouvelle péréquation fédérale. Monsieur Muheim rappelle cependant que la subvention de la Confédération n'excèdera pas les 50% des frais d'investissements. Il ajoute que le M2 pourrait recevoir une subvention supplémentaire de 90 à 100 millions.

La parole n'étant pas demandée, le Président lève la séance et le Syndic de Froideville invite l'Assemblée à prendre le verre de l'amitié.

Marie Savary
Avec l'approbation de Monsieur
Gustave Muheim

Annexe : Message du président